

DECISION N° 138-2022

portant validation du devis de la société SATER SAS-SARP Contrôle pour 5 025,00 € HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20221107-DAJ-DEC-22-287-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2022

Affichage : 07/11/2022

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de l'entreprise SATER SAS-SARP Contrôle Offre n°222 1248.

Considérant que l'entreprise SATER SAS-SARP Contrôle propose l'offre économique la plus avantageuse  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

- De valider le devis proposé par l'entreprise SATER SAS-SARP Contrôle, pour la réalisation d'un hydrocurage et une inspection télévisuelle du réseau d'eau pluviale sur la place Verdun et le boulevard Dubus d'un montant de 5 025.00 € HT.

Bernay, le 20/10/2022.